Bulletin Municipal d'Information

N° 16 / Janvier 2022 www.montesquieu-des-alberes.fr

Mairie
1 place Sant Cristau
66740 Montesquieu-des-Albères

Tél. : 04 68 89 60 49
Fax : 04 68 89 75 87
mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00
fermé le mercredi après-midi

SOMMAIRE

p.2 : Le Mot du Maire
p.3 : École, Fibre
p.4 : CCFF,
Frelons asiatiques
p.5 : CCACVI - lecture publique
OTI
p.6 : OLD,
Brûlage,
Déchets verts
p.7 : Travaux terminés
p.8 : Travaux en cours,
Travaux à venir,
Téléalarme,
Appel aux artistes
p.9 : Photos cérémonies,
Photos animations
p.10 : Photos animations
p.11 : Photos animations
p.12 : Photos animations
p.13 : L'opposition s'exprime,
PAEN
p.14 : L'église rendue aux
montequivains,
Terre saine,
Marché.:
p.15 : La recyclerie d'Elne,
Antenne relais
p.16 : Agenda,
Etat civil

LE MOT DU MAIRE

Chères Montesquivaines,

Chers Montesquivains,

Comme les années passent vite et ne se ressemblent pas !
Bien que ……..

Ce bulletin est élaboré avec un plaisir immense pour témoigner des actions associatives et municipales toujours menées, au gré des contraintes, dans notre village.

L'envie ne manque à personne de dynamiser, animer et mettre en valeur Montesquieu des Albères tout en préservant un cadre de vie agréable, convivial et festif.

Les élus sont toujours très attentifs à une gestion rigoureuse et précautionneuse car ils sont conscients qu'ils utilisent le denier public. Le contribuable que vous êtes sait, pour une très grande majorité, que nous veillons au respect de chacun et que la dépense doit être à la hauteur de nos ambitions qui restent toujours mesurées et adaptées.

Que ce soit pour les riverains ou les visiteurs, notre désir est de rendre notre village attractif tout en conservant un environnement agréable et accueillant. C'est à chaque fois réussi car les retours que nous en avons sont plutôt flatteurs.

Ce bulletin me permet encore une fois de remercier les associations, les bénévoles hors associations, les agents municipaux et les élus pour leur implication de chaque instant à la vie de Montesquieu-des-Albères.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à vous remercier également de la confiance que vous nous accordez pour administrer et agir pour le bien de notre commune.

Malgré la situation sanitaire que nous traversons depuis près de 2 ans, il est impératif que votre moral reste plein d'espoir. Souvenez-vous que l'espoir est une arme formidable même quand tout le reste paraît perdu, il n'en est rien ! N'oubliez pas que les rêves c'est l'espoir et l'espoir c'est la vie !

Vous l'avez sûrement deviné, les vœux que le Conseil municipal, le personnel communal et moi-même vous souhaitons pour l'année 2022 se déclinent en 3 points qui sont une bonne santé, de la joie de vivre, de la réussite pour vous et vos proches. Rappelez-vous que l'espérance contribue à réaliser ces vœux ! Excellente année 2022.

Prenez soin de vous, respectez les gestes barrières !

Puisez votre force dans l'espoir
A très bientôt

Le maire,

Huguette Pons

LA MAIRIE N'OUBLIE PAS L'ECOLE !

Contrairement à ce qu'il peut se dire, la mairie ne se désengage jamais à l'égard de l'école. Le budget alloué est conséquent, tant pour les travaux (entretien du bâtiment ou investissement dans de nouveaux matériels), que pour les frais de fonctionnement tels que photocopies plus de 10 000 €/an, intervenants divers (informatique, musique, sport) environ 5 350 €/an, voyages scolaires plafonnés à 3 500 €/an et la dotation par enfants. Cette dernière s'élève à 80 € par enfant par an, soit environ 6 800 €. Elle permet de régler les frais de consommables tels que classeurs, stylos, cahiers… Cette dotation est loin d'être négligeable et nombre d'écoles souhaiteraient être aussi bien loties. La municipalité a également octroyé 3 200 € pour un spectacle et des bus permettant aux enfants de se rendre la piscine.

Malheureusement, de **mauvaises informations sont données aux parents** et circulent sans même que nous puissions rétablir la vérité. Nous en sommes profondément désolés. Lors du dernier conseil d'école, nous pensions que les choses avaient été éclaircies et que les doutes étaient évacués. Mais ce n'est pas le cas… Pour preuve, récemment, nous avons été surpris d'entendre que certains enfants ne pouvaient pas aller à la piscine « *car la mairie refusait de financer les bus* ». Effectivement, tous les enfants n'ont pu s'y rendre dès le 1er trimestre, uniquement parce que des mesures sanitaires sont imposées au fonctionnement de la piscine intercommunale qui a dû limiter le nombre de participants aux séances, et **non pas à cause d'un problème de refus de financement municipal** !
En finalité, des créneaux supplémentaires ont été proposés par la piscine aux enfants durant le 1er trimestre 2022. Ils iront donc tous à la piscine durant l'année scolaire 2021/2022.

Autre fait surprenant : nous avons rencontré une intervenante extérieure venue produire, au sein de l'école, un spectacle pour les enfants. Elle transportait son matériel lourd à bout de bras, à pied jusqu'à son véhicule situé sur le parking. Quand il lui a été demandé pourquoi elle n'avait pas approché son véhicule dans l'enceinte de l'école, elle a répondu « *on m'a dit que la mairie refuse l'accès de la cour aux véhicules* ». Ce qui est inexact ! Il suffit que les enseignants demandent la clé à la mairie pour qu'elle leur soit donnée.

En résumé, l'implication de la municipalité, depuis 2008, a été sans faille. Elle a engagé pour le fonctionnement de l'école plus de 35 000 € et pour l'investissement plus de 25 000 € par an.

L'apprentissage des enfants est essentiel pour la municipalité actuelle. Il lui tient à cœur de satisfaire aux besoins de « nos chers têtes blondes » et croyez bien que nous sommes attristés de devoir nous exprimer encore aujourd'hui afin de rétablir les informations erronées ! Cependant nous estimons nécessaire de clarifier les choses dans la mesure où tout est déformé par la désinformation ! Nous en sommes navrés **mais les vérités doivent être dites** !

FIBRE OPTIQUE

En mai 2020, la fibre optique est arrivée au cœur du village. Cette montée en débit a permis le transfert de données à plus grande vitesse que par le passé.

Depuis cette date, l'installation de la fibre optique se poursuit à l'initiative du Département des Pyrénées Orientales (CD66) qui en est le maître d'ouvrage. Dans notre secteur, c'est la Société SOTRANASA qui est en charge de la mise en place du réseau de fibre optique. Enterrés ou aériens, les câbles sont tirés jusqu'en limite de propriété, opération financière indolore pour les usagers, le Conseil Départemental prenant en charge le coût de ce déploiement. Dans le secteur des Albères, l'échéance fixée par le CD66 est 2022 pour la partie située au nord de la RD 618 et 2023 pour la partie située au sud de la RD 618. Chaque particulier devra contacter son opérateur pour être raccordé et contracter un abonnement « fibre ». Les débits affichés par l'une ou l'autre des technologies sont radicalement différents : de 1 à 15 Mb/s pour l'**ADSL** (jusqu'à 100 Mb/s théorique en **VDSL2**). C'est ce qu'on appelle le Haut Débit. Il n'y aura enfin plus d'obstacle pour que le milieu rural soit compétitif pour ses entreprises !

ATTENTION ! Vous êtes en droit de vous opposer à l'installation gratuite de la fibre sur votre propriété privée. Cependant, une fois l'installation terminée, si après réflexion, vous changez d'avis, **cela sera à votre charge** !

CCFF (Comité Communal contre les Feux de Forêt)

Août 1986 est toujours dans la mémoire des montesquivains ! Un violent incendie a embrasé les Albères depuis plusieurs semaines. Attisé par la Tramontane, il ravage des milliers d'hectares et arrive sur les hauteurs de Montesquieu-des-Albères. Des centaines de pompiers luttent contre ce feu qui menace rapidement les habitations.
La solidarité joue. Une base ravitaillement est installée au camping sur le bas du village. Il faut, en pleine nuit, taper aux portes des commerces du Boulou pour obtenir de quoi faire des sandwichs, ainsi que des bouteilles d'eau. C'est Eliane et Georges Vicent qui font les allers-retours entre ce poste de fortune et la montagne pour nourrir les soldats du feu pendant 2 jours entiers.
Après cet épisode traumatisant, la préservation de notre massif et de notre village devient une nécessité. A l'instar des Bouches du Rhône qui regroupe 86 CCFF depuis 1983, Montesquieu crée son propre comité dès septembre 1986, sous l'impulsion d'Eliane Vicent. Il est composé de bénévoles hommes et femmes, pour la plupart chasseurs. Leur mission est d'informer et sensibiliser la population, les promeneurs, les vacanciers, de connaitre et faire connaitre le territoire, de savoir quelle attitude avoir en cas de sinistre et venir en aide à la municipalité. En septembre 2001, le rôle du CCFF est reconnu par un arrêté municipal. Le 13 novembre 2006, il devient une association dans le cadre de la Loi de Modernisation de la Sécurité Civile.
Sur le terrain, dès 1986, la surveillance du massif s'organise avec les véhicules personnels des bénévoles. Les bénévoles créent des groupes (composés de 2 personnes au moins) et effectuent des patrouilles sur tout le territoire pendant toute la période estivale du 15 juin au 15 septembre. En 2007, la municipalité dote le CCFF d'un véhicule 4X4. Cela permet à tous les patrouilleurs d'emprunter toutes les pistes DFCI et d'avoir ainsi une plus large surveillance du massif. En 2008, l'équipe municipale, nouvellement en place, fait équiper le 4X4 d'une citerne à eau de 400l avec système de pompe à pression et lance à incendie permettant ainsi d'intervenir sur un feu naissant. Enfin, en 2011, le Lieutenant-Colonel LANDRIEAU accède à la demande du Président du CCFF, Alain GUITARD, et fait installer par le SDIS un émetteur récepteur fixe sur le véhicule. Depuis, les membres du CCFF sont en lien direct et permanent avec les pompiers pour une meilleure prévention des feux. Les patrouilleurs communiquent entre eux à l'aide de Talkies-Walkies dont l'association s'est dotée.

En mai 2021, le bureau de notre CCFF a été renouvelé. Après de longues années au service de tous, Alain GUITARD, Eliane VICENT, Jocelyne CORA et Alain PERRAULT ont cédé leurs places à Pierre LACOMBE et Dominique SANTUCCI (Co-Présidents), Colette LESOT (trésorière) et Karine RUELLO (secrétaire). Les membres sortant ont été mis à l'honneur lors du repas annuel du CCFF. Mme le Maire les remercia chaleureusement et remis la médaille du village à Alain GUITARD et Eliane VICENT.

Le CCFF de Montesquieu-des-Albères a encore de longues années devant lui ! Merci à tous les bénévoles pour leur dévouement au service de tous ! Merci aux montesquivains d'avoir compris leur utilité et leur engagement pour le bien de tous !

FRELONS ASIATIQUES

Comme chaque année, d'avril à novembre, la municipalité reprend sa lutte contre ce nuisible en collaboration avec SOS GUEPE 66 tant sur le domaine public que sur vos parcelles privées. Malgré tout vous pouvez également agir en amont en suivant les prescriptions consultables sur le site de la mairie :

https://www.montesquieu-des-alberes.fr/frelon-asiatique-rappel/

Merci à tous les montesquivains pour votre implication ! C'est par une lutte collégiale que nous combattrons ce fléau qui nuit à l'environnement et aux apiculteurs !

CCACVI (Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis)

Numéros utiles

• Eau potable et Assainissement :
04 68 95 21 95
• Collecte des déchets (maintenance des conteneurs) : 04 68 81 55 45 (pour un changement de bac)
• Urbanisme : instruction des permis de construire : 04 68 81 00 37
• Eclairage public : en cas d'absence de lumière dans la rue (interventions uniquement liées à un problème de sécurité électrique ; pas de dépannage des points lumineux) : 06 87 77 89 45
• Piscine Intercommunale Alberaquatic :
04 68 37 04 05
• Pôle enfance jeunesse (crèches, accueils de loisirs et points jeunes) : 04 68 95 21 99
• Lecture publique : un réseau de 10 médiathèques pour l'ensemble du territoire communautaire

Standard : 04 68 81 63 77
standard@cc-acvi.com

www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.com www.facebook.com/ccacvi/
3 Impasse de Charlemagne, BP 90103, 66704 Argelès-sur-Mer

Une offre de lecture publique pour grands et petits

Les 11 médiathèques du réseau intercommunal de lecture publique ont pour mission de réduire les inégalités d'accès à la culture, la formation, l'information et les loisirs.

Leurs horaires d'ouverture répartis du lundi au samedi permettent à tous de trouver le moment le plus adéquat pour s'y rendre. On y trouve des livres, de la presse mais aussi des jeux et des postes informatiques avec un accès à internet. Tous les services de la médiathèque sont gratuits, il suffit de s'inscrire afin de disposer d'une carte d'adhérent.

Une ou un bibliothécaire est là pour vous guider dans vos choix, une médiathèque, ce sont des documents mais surtout du conseil, de la relation sociale, de la proximité.

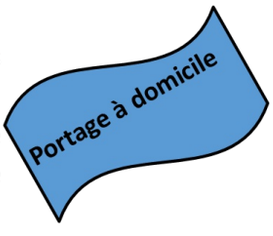

Ce bibliothécaire peut aussi, si vous avez des soucis de mobilité, **préparer un choix** de documents et **vous les porter à domicile**. Il suffit de s'inscrire en téléphonant ou d'envoyer une personne qui peut vous représenter à la médiathèque de votre choix.

Enfin, une programmation de spectacle vivant est proposée en collaboration avec les communes du territoire. Ces petites scènes, sont proposées à tous les enfants du territoire, de septembre à juin. Ces spectacles, de danse de marionnettes, de théâtre de contes et aussi de musique, sont gratuits. Les grandes personnes sont aussi largement invitées (dans la mesure des places disponibles).

VOTRE OFFICE DE TOURISME VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE ANNEE 2022 !

Nos missions sont nombreuses : accueil, promotion, bien sûr, et aussi l'organisation d'événements : Soirées Gourmandes, Rallyes Rando, Apéritifs vignerons...
Nous accompagnons aussi les hébergeurs dans leur classement et la labellisation.
En 2021, nous avons lancé notre boutique en ligne "le Comptoir des Loisirs" : activités de loisirs, billetterie spectacles et sites, ateliers familles… Nos missions ne sont pas réservées qu'aux touristes !
Pour (re)découvrir les villages de façon ludique, téléchargez l'application gratuite BALUDIK et pour pratiquer vos randonnées pédestres, cyclistes c'est l'application GEOTREK PYMED qu'il vous faut !
D'avril à novembre, l'équipe vous accueille dans ses 7 bureaux et 4 d'entre eux restent ouverts toute l'année.
Pour nous contacter, c'est simple : par téléphone 04 48 98 00 08, par mail contact@pymed.fr et via les réseaux sociaux : Facebook @officedetourismepyreneesmediterranee et sur Instagram pyrenees_mediterranee_tourisme
D'ailleurs, n'oubliez pas de partager les clichés de vos endroits préférés avec le #pymed ! Nous adorons repartager vos coups de cœur.

OLD (Obligations Légales de Débroussaillement)

Les OLD sont un dispositif fondamental de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI). L'utilité et la nécessité du débroussaillement autour des bâtis et des routes sont indéniables et incontournables.
Le débroussaillement est défini par l'article L. 131-10 du code forestier : « On entend par débroussaillement, pour l'application du présent titre, les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillement selon la nature des risques. »
De fait, tous les retours d'expérience prouvent que le débroussaillement effectué tel que le prévoit le code forestier :

- diminue considérablement l'occurrence de dégâts subis lors d'un incendie (même si d'autres facteurs interviennent : conditions de lutte et de protection passive, dispositions constructives, situation topographique...) ;
- contribue efficacement à l'extinction des feux naissants (accessibilité des secours, combustibilité moindre).

Pourtant, les obligations légales de débroussaillement (OLD) sont encore aujourd'hui insuffisamment respectées. Il existe en effet plusieurs niveaux de freins : sous-estimation du risque, réticences avant de réaliser les travaux initiaux en raison de leur coût et de la modification du paysage, sans compter le fait d'avoir à intervenir sur des propriétés voisines ...

Il est important que chacun prenne conscience de la nécessité d'agir ! Il en va de la sécurité de tous et de tous vos biens !
En matière de prévention, les chasseurs de l'ACCA de Montesquieu-des-Albères contribuent régulièrement, tous les ans, au débroussaillage et à l'entretien de sentiers ! Nous les en remercions.

Si vous avez besoin d'explication sur la manière de faire et où débroussailler, Laurent DUFFOURG est à votre disposition au service urbanisme de la mairie (04 68 89 60 49) Ainsi que le maire-adjoint Jean-Louis CATALA. N'hésitez pas à les contacter !

BRÛLAGE

L'emploi du feu pour brûler des végétaux sur pied ou coupés dans les espaces naturels ou agricoles est réglementé dans notre département par l'arrêté préfectoral DDTM-SEFSR-2019176-0002 du 25 juin 2019. Celui-ci prévoit notamment que « **le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit toute l'année**. Par dérogation à ce principe, les propriétaires dont le terrain est visé par une obligation légale de débroussaillement au titre du code forestier, peuvent brûler les rémanents issus des travaux de débroussaillement à l'exception :

- des parcelles situées en zone urbaine (Zone U)
- des parcelles situées en zone périurbaine (parcelles limitrophes aux parcelles situées en zone urbaine) et rurale s'il existe un système de collecte ou une déchetterie adaptée situés à moins de 10 km de l'accès à la parcelle concernée par la route. »

DÉCHETS VERTS

La mairie laisse à la disposition des montesquivains **et uniquement des montesquivains**, un espace destiné au dépôt des déchets verts. Il se situe à côté du nouveau cimetière, après le city-stade. Il est ouvert de novembre à mars. N'hésitez pas à l'utiliser ! **Il est là pour les montesquivains.**

Toutefois, nous vous remercions tous d'utiliser cet endroit pour les déchets verts uniquement. Les déchets ménagers et les encombrants n'y ont pas leur place !

Enfin, les professionnels ne sont pas autorisés à déposer leurs déchets verts dans cet espace dédié aux particuliers du village uniquement !

Merci à tous pour votre civisme qui conditionnera le maintien de ce service municipal non obligatoire !

TRAVAUX TERMINÉS

- rue des Porches, impasse du Farratjal et place de la République : la réfection des réseaux secs et humides est terminée – le revêtement a été entièrement refait

- installation de 2 containers (ordures ménagères et recyclage) sur le parking de l'école

- raccordement de la rue des Abricotiers et de la Raffarde : ouverture de l'impasse

- la piste de désenclavement AL84 (Della La Fount) est terminée, les barrières ont été posées afin d'empêcher la circulation de véhicules non autorisés

- la visibilité a été améliorée avenue de la Mer, à hauteur du rond-point en direction du Boulou : la butte a été rabotée

- enfouissement de la ligne HT par Enédis sur l'ensemble de la commune

- extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h afin de préserver la biodiversité

TRAVAUX EN COURS

bâtiment communal à côté de la mairie : le bâtiment est hors d'eau, hors d'air – le carrelage et la façade sont en cours

TRAVAUX À VENIR

- réfection de la terrasse du city stade et de la palissade en bois de l'agorespace
- impasse du Néoulous : réfection de la placette déformée par les racines des arbres
- Tranche 2 de l'enfouissement des réseaux secs en coeur de village : travaux effectués par le SYDELL
- espace culturel : la CCACVI prend en charge l'étage dont l'utilisation sera mutualisée avec la commune
- réfection de l'église 3ème tranche : éclairage extérieur, enfeu, travaux dans la 1ère chapelle, restauration des statues
- réfection de l'ancienne épicerie et de l'appartement sus-jacent : une réflexion est menée pour créer un gîte d'étape véloroute
- amélioration des ouvrages d'art communaux
- poursuite des travaux de voirie et d'éclairage public en concertation avec la CCACVI
- poursuite de la mise en sécurité des voies publiques qui le nécessite

TÉLÉALARME ET PRÉVENTION au service de nos aînés !

Afin de protéger la santé de nos aînés, la municipalité rappelle qu'il existe un dispositif de téléalarme à un prix défiant toute concurrence !

Pour ce faire, la mairie, via son CCAS (centre communal de l'action sociale) a reconduit la convention avec la société CUSTOS afin de maintenir le service actuel et de le proposer à de nouveaux adhérents, personnes isolées, handicapées, fragiles.

De plus, un registre est tenu afin d'y inscrire, à leur demande, toute personne vulnérable seule ou en couple de manière à ce qu'en cas de nécessité ou de sinistre, la municipalité puisse en avoir connaissance.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher des services de la mairie pour vous faire connaître et vous inscrire dans ces 2 dispositifs.

N'hésitez pas nous vous attendons pour vous guider dans ces démarches !

APPEL AUX ARTISTES

Vous avez un talent ? Une passion ? Vous souhaitez faire découvrir vos réalisations ? Alors, à vos agendas !

Nous espérons enfin pouvoir vous rencontrer lors de l'exposition des artistes de Montesquieu-des-Albères le dimanche 3 avril 2022. Tenez-vous prêts !

Chaque édition a réuni nombres d'artistes. Venez allonger la liste des exposants en vous inscrivant en mairie jusqu'au vendredi 18 mars 2022 (sous réserve des conditions sanitaires) !

PHOTOS CÉRÉMONIES

Cérémonie du 14 juillet

11/09/2021.09.11 Hommage pompier Codognet

Cérémonie du 11 novembre

PHOTOS ANIMATIONS

09/07/2021 Cinéma UN TOUR CHEZ MA FILLE

13/07/2021 Soirée festive

16/07/2021 Cinéma CRUELLA

PHOTOS ANIMATIONS

30/07/2021 Cinéma MYSTÈRE A ST TROPEZ

20/08/2021 Cinéma PIL

21/08/2021 Grand bal d'été

27/08/2021 Cinéma OSS 117

02/09/2021 Rentrée scolaire

22/09/2021 Marché gourmand

PHOTOS ANIMATIONS

25/09/2021 Forum des associations

25/09/2021 Accueil des nouveaux arrivants

19/11/2021 SAINT SATURNIN - Cross et rifles

20/11/2021.11.20 SAINT SATURNIN - ApérItif mairie

20/11/2021 SAINT SATURNIN - Chasse aux galets

20/11/2021 SAINT SATURNIN - Messe

PHOTOS ANIMATIONS

20/11/2021 SAINT SATURNIN - Soirée dansante et thé dansant

20/11/2021 SAINT SATURNIN - Visite du village

21/11/2021 SAINT SATURNIN - Chorale

21/11/2021 Ultreratrail et Téléthon

10/12/2021 RETEX (rencontre du Sous-Préfet avec le CCFF)

12/12/2021 Marché de Noël

L'OPPOSITION S'EXPRIME

L'URBANISME PARTICIPATIF

En août dernier a été promulguée la ***loi Climat et Résilience*** avec laquelle l'ensemble des collectivités publiques vont devoir se mettre en conformité. Cette procédure concerne les différents documents légaux d'urbanisme : le SCOT de notre communauté de communes devra ainsi être modifié avant août 2026 et notre **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) avant août 2027.
Les documents d'urbanisme ont pour but d'énoncer les règles de construction au sein d'une commune, établissant un zonage pour répartir en différentes catégories l'ensemble des parcelles et anticipant, par une analyse démographique, socio-économique et environnementale, le développement de la commune en terme d'artificialisation des sols. Or, la promulgation de cette loi vient bousculer les documents établis puisque de nouveaux objectifs sont fixés nationalement et doivent, pour être atteints, être appliqués par les 34 968 communes françaises.

L'État entend bien la difficulté et a donc laissé un délai raisonnable aux élus pour travailler à cette mise en compatibilité. Mais 2027 viendra vite et notre PLU comporte plusieurs points tout à fait incompatibles avec la loi. De plus, l'artificialisation des sols est désormais dénombrée officiellement et chaque commune sera comptable, sur des tranches de 10 années (dont la première a débuté en août dernier), de la baisse de son artificialisation.
Pour épauler les communes dans cette démarche, le Ministère de la Transition Écologique a publié un « *Guide pratique pour limiter l'artificialisation des sols, pour un aménagement et une planification plus sobres* » comportant 21 fiches-outils à l'usage des collectivités. La première de ces fiches s'intitule « **Compter sur les habitants** ». Y sont déployés l'ensemble des moyens adéquats, en fonction des situations et des projets, pour associer, impliquer et faire participer les habitants à leur élaboration. En effet, à l'heure de la démocratie participative, l'État lui-même en édicte les préceptes : « ***Mettre les habitants au cœur des projets*** *valorisant la sobriété foncière c'est s'assurer que les projets répondent aux besoins des usagers présents et futurs sans oublier les enjeux environnementaux et de sobriété foncière.[…] C'est aussi* ***permettre aux habitants de s'approprier*** *plus directement les projets, c'est créer une relation plus directe dans les projets entre citoyens et institutions* ***pour qu'ils convergent vers des objectifs vertueux****, c'est* ***associer les habitants à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des projets*** *pour qu'ils deviennent acteurs.* » (page 4 guide sus-cité).

Les communes, parfois de grosses agglomérations, sont de plus en plus nombreuses à mettre en œuvre cet urbanisme participatif, car elles ont conscience de leur mission publique, de l'importance des choix faits en terme d'artificialisation des sols (impacts sur les ressources en terres agricoles, sur les ressources en eau, sur l'imperméabilisation des sols et sur la biodiversité du territoire, etc.). Ainsi, pour les Montesquivains, dont beaucoup se plaignent de connaître un projet public seulement une fois planté le panneau de déclaration et coulées les premières fondations, nous souhaitons davantage d'**information** sur les projets (**avant** leur réalisation), davantage de **consultation et d'association active et concrète** des habitants (qui ne se limite pas aux enquêtes publiques obligatoires) afin de préserver ensemble notre beau territoire.

Bastien SAINT-JOURS et Cyrille DE FOUCHER

Mme Pujol n'est pas cosignataire de ce texte car elle ne partage pas la philosophie générale et les idées portées par ce document.

Consommation de l'espace : le PAEN est lancé !

A l'occasion du dernier Conseil municipal 2021, et en application de la loi du 23.02.2005 relative au développement des territoires ruraux et le décret du 09/07/2006, a été voté un dispositif qui permet, par l'intermédiaire du Département et avec sa participation financière, de protéger, d'une manière durable, les espaces agricoles et naturels périurbains soumis à la pression urbaine et à la spéculation.

La Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, qui s'était déjà rapproché des élus avant les dernières élections municipales, après l'avis de la chambre d'agriculture et de l'établissement public chargé du SCOT, puis soumis à enquête publique, est revenu vers nous afin d'instaurer un périmètre de protection et de mise en valeur de ces espaces agricoles et naturels.

L'**objectif** du Conseil municipal a toujours été de **lutter contre l'étalement urbain** et l'approbation du PLU (plan local d'urbanisme) actuel en est la preuve concrète. Le **territoire communal** de Montesquieu des Albères, **en terme d'occupation générale des sols se définit ainsi : 58.3 %** est constitué par la **forêt**, **38,5 %** représentent les **terres agricoles** et **3.2 %** sont artificialisés ce qui signifie un **espace construit** réduit par rapport aux 96.8 % d'espace agricole et naturel du territoire de la commune.

A travers ce **nouveau dispositif PAEN**, voté à l'unanimité le 30 novembre dernier, l'objectif de la municipalité est d'aller plus loin dans la démarche susdite en bloquant l'urbanisation sur des terres à fortes valeurs agricoles et/ou à forts enjeux environnementaux.

La préservation durable des espaces agricoles et naturels est enclenchée.

L'ÉGLISE RENDUE AUX PAROISSIENS de Montesquieu-des-Albères !

La fête de la St Saturnin n'aurait pas été la même sans sa messe traditionnelle. Les travaux de rénovation de l'intérieur de notre église étant enfin terminés depuis juillet 2021, l'office a pu être célébré. Pour cette occasion, nous avons été honorés de recevoir l'Evêque, Monseigneur Norbert TURINI. Son Excellence a mis à profit sa venue pour consacrer l'autel. Sa présence a lancé officiellement l'ouverture de l'église et la reprise des offices.

Afin que tous les montesquivains puissent admirer notre église restaurée, notre souhait est d'organiser une conférence avec l'aide d'artisans ayant participé aux travaux, ainsi que des visites de ce bel édifice chargé d'histoire. Espérons que la situation sanitaire nous le permettra un jour !

« TERRE SAINE » : Montesquieu-des-Albères récompensé !

Grace à ses actions vers le 0 Phyto en renonçant à l'usage des pesticides afin de préserver notre environnement et notre santé, Montesquieu-des-Albères s'est vu décerner le label de niveau 3 (3 rainettes) l'année dernière.

Fin 2021, notre commune a reçu le label national « Terre saine, communes sans pesticides ». Ce label valorise chaque année les collectivités qui vont plus loin que l'application de la loi Labbé en décidant de totalement se passer de produits phytopharmaceutiques de synthèse autorisés pour la gestion de leurs espaces verts. Créé en 2015 dans le cadre du plan Ecophyto, ce label est co-piloté par le ministère de la Transition écologique et l'Office français de la biodiversité.

Terre saine
Communes sans pesticides

Face aux catastrophes écologiques qui ravagent notre planète, il est essentiel que chacun préserve la richesse naturelle de son environnement immédiat ! Il convient maintenant que chaque montesquivain s'empare de ces mesures de traitement pour que notre environnement soit amélioré encore et toujours !

MARCHÉ

Les commerçants vous accueillent tous les mardis matin place Sant Cristau, devant la Mairie. Si vous souhaitez pérenniser ce lieu convivial, n'hésitez pas à vous y rendre !

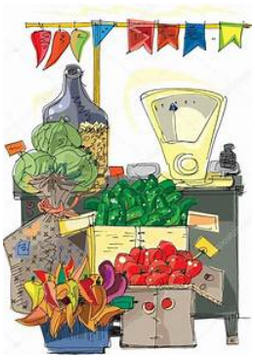

Food'Anciennes vous proposent en plus des produits d'épicerie les mercredis aux Agouillous de 10h à 12h ainsi que les jeudis au Mas Santraille de 8h à 10h et devant la mairie de 10h15 à 12h15. Pour en savoir plus, vous pouvez les contacter au 06 85 85 03 69 !

La dynamique du village est à la portée de tous !
Participez-y ! Merci à vous !

LA RECYCLERIE D'ELNE

La Recyclerie d'Elne met en place la collecte des encombrants dès janvier 2022. Ce ne sont donc plus les services de la mairie qui effectueront le ramassage. Ce service aura lieu le 2ème jeudi du mois, soit une première collecte le jeudi 13 janvier 2022.

Les usagers devront s'inscrire par téléphone ou mail avant la veille 18h00 :
- sur le répondeur au 09 54 61 07 83
- par mail larecyclerie.elne@gmail.com

Les usagers peuvent aussi contacter la recyclerie à tout moment ouvrable pour des enlèvements à domicile d'objets ou meubles à recycler/valoriser par les salariés de l'atelier chantier d'insertion.

LA RECYCLERIE
15 boulevard d'Archimède
66200 ELNE
Tel 09 54 61 07 83

Les encombrants sont recyclés ou valorisés après réparation ou relooking. Ils sont ensuite mis en vente. La boutique est ouverte au public les mardis, samedis de 09h00 à 12h00, ainsi que les mercredis de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

ANTENNE RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Lors du Conseil municipal du 13 avril 2021, Madame le Maire a rappelé à l'Assemblée la demande de SFR, mandaté par le gouvernement afin de lutter contre les zones blanche et grise, pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur la parcelle communale cadastrée section D sous le n°329, sur un emplacement de 16m² environ.

Cet emplacement préconisé par une association de défense, volontairement éloigné de l'urbanisation conformément au souhait de l'équipe municipale et de cette association, est destiné à accueillir un pylône de 30m environ qui aura l'aspect d'un conifère, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceau hertziens, et un local technique et/ou des armoires techniques.

La convention a une durée initiale de 12 ans et pourra ensuite être reconduite par périodes successives de 6 ans, sauf résiliation de l'une des parties, et prévoit un loyer net annuel de 10 000 €.

Les travaux doivent débuter en janvier 2022.

Cette antenne doit apporter une meilleure qualité de communication pour tous !

AGENDA / 1er semestre 2022

sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire
et des directives préfectorales

Il est possible que quelques festivités supplémentaires soient organisées au cours du semestre par nos associations.
Soyez attentifs aux flyers qui seront déposés dans vos boîtes aux lettres
et essayez d'être présents pour eux !

JANVIER - 15 : Rifle, salle Jean Thubert, organisée par Pass'Temps
FEVRIER - 12 : Rifle, salle Jean Thubert, organisée par Pass'Temps
MARS - 12 : Rifle, salle Jean Thubert, organisée par Pass'Temps
AVRIL - 3 : Exposition des Talents de Montesquieu, salle Jean Thubert
- 9 : Vente de bunyetes par San Cristau Sardanistes, au foyer
- 10 : Élection présidentielle, 1er tour
- 24 : Élection présidentielle, 2nd tour

MAI - 8 : Cérémonie du 8 mai
- 8 : Trail, organisé par Courses de Montesquieu
- 14 : Rifle, salle Jean Thubert, organisée par Pass'Temps
- 26 : Sardanes, organisées par San Cristau Sardanistes

JUIN - 12 : Élections législatives (1er tour)
- 19 : Élections législatives (2nd tour)

Le détail de ces manifestations vous sera communiqué ultérieurement par chaque organisateur dans des flyers distribués dans les boîtes aux lettres et/ou par afffichage sur le site de la mairie.

Des animations supplémentaires peuvent compléter cet agenda, n'hésitez pas à consulteur réguliièrement le site mairie, rubrique "agenda" ou abonnez-vous à la newsletter.

État civil 2021

La Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD)
ne nous permet plus de publier vos noms et prénoms.

A tous les **nouveaux nés**, nous leur souhaitons la bienvenue à Montesquieu des Albères.

Toutes nos félicitations aux **nouveaux mariés et nouveaux pacsés**, nous vous souhaitons une union longue et heureuse.

Nous présentons nos très sincères condoléances aux familles et amis de **ceux qui nous ont quittés**.

Publication : Maire de MONTESQUIEU des ALBERES
Direction de publication : Huguette PONS
Conception / maquette : Mairie de Montesquieu
Crédit photos : Mairie de Montesquieu / Françoise LEFEBVRE
Imprimerie du Néoulous Céret
Document imprimé sur papier recyclé en 1000 exemplaires. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.
Toute reproduction interdite : Edition 2022
Ne pas jeter sur la voie publique.